

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versailles, le 25 août 2022

La Caf des Yvelines verse l'Allocation de rentrée scolaire à 49 690 familles yvelinoises

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) a été versée le 16 août 2022 à 49 690 familles yvelinoises, soit 81 167 enfants bénéficiaires pour un montant total de plus de 34 millions d'euros.

Pour aider les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire, la Caf des Yvelines verse chaque année l'Ars aux parents d'enfants âgés de 6 à 18 ans scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé, sous certaines conditions de ressources.

Cette année, les montants de l'allocation de rentrée scolaire sont les suivants :

- **376,98 € pour les enfants âgés de 6 à 10 ans ;**
- **397,78 € pour les enfants âgés de 11 à 14 ans ;**
- **411,56 € pour les enfants de 15 à 18 ans.**

Ces montants ont connu une revalorisation de 4 % payée automatiquement à tous les bénéficiaires lors d'un deuxième versement à partir du 18 août.

Par exemple, une famille yvelinoise avec un enfant de 7 ans a bénéficié de 376,98 € d'allocation de rentrée scolaire le 16 août, puis d'un complément de 15,07 € (montant de la revalorisation de 4 %) à partir du 18 août.

Pour bénéficier de l'Ars, les familles d'enfants âgés de 6 à 15 ans n'ont eu aucune démarche à effectuer. Les parents d'enfants âgés de 16 à 18 ans doivent confirmer sur www.caf.fr, dans leur espace personnel, que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2022.

La Caf des Yvelines c'est :



255 348
ALLOCATAIRES



727 822
PERSONNES
COUVERTES



1,3 MILLIARDS D'€
DE PRESTATIONS
LÉGALES



153 MILLIONS D'€
EN ACTION
SOCIALE

*Chiffres 2021

Contacts presse :

Gwennaëlle Bouin : 01 71 42 73 10

Roxane Chaouchi : 01 78 74 99 45

Jackie Edi : 01 78 74 97 23

communication@caf78.caf.fr